

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

**NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010**

**REDIGEE PAR « MISSION LOCALE DU COMTAT VENAISSIN »**

**DOSSIER : APPC\_n° 50\_EXP\_NE012011**

***Intitulé du projet : « 1 jeune + 1 permis = 1 emploi :  
J'apprends à conduire citoyen »***

***Porteur du projet : ARMANDE PATRON***

***Evaluateur du projet : ASDO Etudes***

***Région(s) d'expérimentation : PACA***

### ***Date de démarrage effectif de l'expérimentation :***

L'action a démarré le 1er janvier 2010 sur une convention de 18 mois (fin au 31/06/2011).

Les modalités du projet qui ont été établies en amont du démarrage de l'action ont permis d'être opérationnelle au 01 janvier 2010.

Elles ont concernés : l'identification d'un référent de l'action, la mise en place du partenariat, la création des outils de suivi. Un tableau interne de positionnement à l'attention des conseillers de la Mission Locale à facilité l'orientation des jeunes pouvant potentiellement intégrer cette action.

L'entrée des jeunes sur l'action se fait mensuellement et elle est prévue sur la durée de l'action (soit 18 mois). Une réunion d'information collective est organisée chaque mois. Une commission technique interne se réunit mensuellement selon un calendrier défini semestriellement.

Les entrées sont donc permanentes. Le volume d'entrée est en fonction des candidatures présentées tout en tenant compte des objectifs à réaliser.

Initialement une répartition par année avait été précisée avec pour objectif en 2010, 50 entrées de jeunes sur l'action. L'objectif fixé est atteint.

## 1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

La mobilité est un enjeu majeur qui permet la concrétisation de la majorité des projets d'insertion professionnelle des jeunes. Dans ce cadre, l'accès au permis de conduire est un atout non négligeable sur notre territoire. Cependant, le coût moyen de ce dernier reste un obstacle important pour bon nombre de jeunes issus des familles les plus modestes. C'est sur la base de ce constat que la Mission Locale du Comtat Venaissin met en œuvre une action spécifique d'accompagnement au permis de conduire « 1 jeune + 1 permis = 1 emploi ; J'apprends à conduire citoyen ».

Cette action s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi ou en situation de travail en contrat précaire et/ou alternance, âgés de 18 à 25 ans, accompagnés par la mission locale. Ces jeunes doivent présenter un projet d'insertion réaliste et réalisable nécessitant le permis de conduire.

Outre un accompagnement à la mobilité, cette action donne la possibilité aux jeunes de bénéficier d'une aide au permis de conduire en contrepartie de la réalisation d'actes ou missions dans leur commune. Une démarche de donnant/donnant, le principe étant d'effectuer une mission bénévole durant une vingtaine d'heures dans une structure ou association à vocation sociale, citoyenne ou humanitaire.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- favoriser l'accès et l'obtention du permis de conduire au public jeune en démarche d'insertion professionnelle
- maitriser les coûts du permis pour la population jeune la plus en difficulté face à l'apprentissage du permis de conduire
- limiter les freins liés à la mobilité géographique
- sensibiliser à la sécurité routière

Les objectifs de départ n'ont pas variés depuis le démarrage de l'expérimentation.

## 2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1page)

L'entrée des jeunes sur l'action se fait mensuellement et se poursuivra sur les six premiers mois de 2011 soit la durée totale de la convention (soit 18 mois).

Une réunion d'information collective est organisée chaque mois et une commission technique interne se réunit mensuellement selon un calendrier défini semestriellement.

Les entrées sont donc permanentes. Une fois la décision validée l'accompagnement spécifique se met en place : signature du contrat d'engagement, inscription auto école, évaluation de conduite, mis en place du plan de financement du permis, participation aux actes citoyens, intermédiation avec les jeunes, les autos écoles, les partenaires et les conseillers de la mission locale.

Le nombre de jeunes ayant intégrés l'action en 2010 est de 50 jeunes réparti comme suit :

21 garçons et 29 filles soit 42% de garçons et 58% de filles.

- La tranche d'âge visé concerne les 18/25 ans  
5 jeunes ont 18 ans (10%) , 10 jeunes ont 19 ans (20%) , 12 jeunes ont 20 ans (24%),  
9 jeunes ont 21 ans (18%) , 5 jeunes ont 22 ans (10%) , 3 jeunes ont 23 ans (6%) ,  
4 jeunes ont 24 ans (8%) et 2 jeunes ont 25 ans (4%).
- Leurs situations professionnelle/formation sont les suivantes  
3 jeunes sont demandeurs d'emploi non inscrit ( 6%),  
13 jeunes sont demandeurs d'emploi inscrit non indemnisé (26%),  
13 jeunes sont inscrits demandeurs d'emploi indemnisé (26%),  
6 jeunes sont en CDD ( 12%) , et 1 jeune est en CDI (2%)  
7 jeunes sont en CAE (14%), et 1 jeune est en CIE (2%)  
2 jeunes sont en formation (4%) et 4 jeunes sont en contrat en alternance (8%).

Parmi les 50 jeunes ayant intégrés l'action, 48 sont inscrits en auto école ; 8 jeunes ont obtenus leur permis de conduire ; 15 jeunes ont obtenus leur code de la route dont 11 jeunes sont inscrits à la conduite et 25 jeunes sont en apprentissage du code de la route. En effet, dans le cadre de la signature du contrat d'engagement co signé par le jeune, l'auto école, et, la mission locale, il est notifié que les heures de conduites ne peuvent être effectués qu'après réussite au code de la route. Aucun abandon, ni exclusion n'est à signaler

Les jeunes ont en moyenne un niveau scolaire de VI à IV. Issus de famille modeste avec une faible capacité de financement du permis.

Il faut compter une moyenne de 4 mois pour une première présentation au code de la route au regard de l'apprentissage des jeunes. Il faut assurer un suivi renforcé sur la présence en auto école afin de pouvoir redynamiser un jeune en perte de motivation. Certains jeunes rencontrant des changement dans leur rythme de vie tel que la reprise d'activité professionnelle ou un changement social , mettent jusqu'à 6 mois pour être fin prêt à se présenter à l'épreuve du code de la route . Cependant, en moyenne un jeune obtient dès sa première présentation le code. Sur les 15 codes présentés seul 2 jeunes ne l'ont pas obtenu lors d'une première présentation principalement dû à une mauvaise gestion du stress.

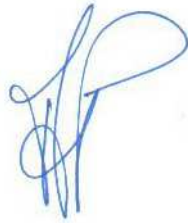
Concernant l'épreuve de la conduite, le délai de présentation dépend de la fréquence des heures de conduites. Celles-ci sont programmées en fonction des capacités d'apprentissage du jeune, ainsi que de sa situation professionnelle. En effet, un jeune sans activité peut réaliser sur un temps plus

court ses heures de conduite et ainsi présenter l'épreuve plus rapidement qu'un jeune en situation d'emploi. Dans le cadre de la mise en place du processus dérogatoire avec la DTT, une fois que le jeune a obtenu le code de la route, et sur demande de l'auto école, une date pour l'épreuve de conduite est fixée, permettant ainsi une programmation des heures de conduites. En cas d'échec des jeunes sur l'épreuve de la conduite, des dates sont reprogrammés rapidement en lien avec le processus dérogatoire de la DTT évitant ainsi aux jeunes de reprendre trop d'heures de conduite (en moyenne 3 à 5 heures selon les besoins).

Très souvent l'origine des échecs à l'épreuve de la conduite s'explique par une difficulté à gérer le stress et l'enjeu que le permis représente pour la suite de leur parcours d'insertion. Ils font alors des fautes d'inattentions qu'ils ne faisaient plus en cours de fin d'apprentissage et perdent alors un peu confiance.

CERTIFICAT :

**Je soussigné, Armande PATRON , responsable de la structure porteuse du projet APPC\_n° 50, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the 'Signature :' label.

**Signature :**